

PLOT RESULTS

2025

UTM
2500

RENDEMENT
TN/AC
26,52

LAIT/TONNE
2723

BŒUF/ACRE

COOPÉRATEUR	Ryan Van Hal - Southwood Farms	TYPE DE SOL	Sandy Loam	POPULATION	35 000
LIEU	Vauxhall , AB	DRAINAGE	Unknown	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Corn Silage
DOSSIER	146449	IRRIGATION	Yes	DATE DE SEMIS	05/14/2025
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	15,00	DATE DE LA RÉCOLTE	09/24/2025
DIRECTEUR RÉGIONAL	aidan filipchuk-AB	DÉTAILLANT	SIMPLOT - CHIN		

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À	%	%	%	%	%	%	%	IVMSTD	>	NET	TONNES	TONNES	LAIT		
		LA	MATIÈRE	PROTÉINE	FDA	FDN	AMIDON	LIGNINE	UNT	FDND	48	ÉN.	PAR	PAR	LAIT/TONNE	MOYEN	
		RÉCOLTE	SÈCHE									LACT.	65 %	ACRE	ACRE	REEL	ACRE
																	(LB/ACRE)
PRIDE	A5686G2 RIB	29700	32,6	7,5	24,7	42,8	33,6	3,2	85	64			24,874	26,71	3119		27153,6
MAIZEX	MZ2575DBR	29000	38,4	7,3	28,3	49,8	27,7	3,4	79	58			25,035	22,82	2730		23921,2
MAIZEX	MS8270R	29700	29,4	7,2	32,2	54,8	20	4,4	79	61			23,642	28,14	2844		23532,8
MAIZEX	MS8632R	26300	28,3	7,4	27,5	48,3	27,3	3,5	81	61			23,468	29,02	2964		24345,5
MAIZEX	LF9066SMX	27700	27,4	8	27,7	50,6	20,8	3,8	81	62			22,549	28,8	2796		22066,4
CROPLAN	CP2324VT2P/RIB	33000	33,8	7,3	22,8	42,5	35,3	3	85	64			22,54	23,34	3140		24771,6
CROPLAN	CP2790VT2P/RIB	31000	30,8	7,4	25,5	45,7	30,7	3,3	83	62			22,738	25,84	3008		23938,3
PRIDE	G3201VT2PRO	25700	33,6	7,3	30,7	52,1	22,1	3,8	78	57			25,464	26,52	2723		24268
PRIDE	AS1047RR EDF	28000	32,5	8,4	31,6	54,7	19,3	3,6	79	62			23,916	25,76	2770		23187

PRIDE	AS1058G2 EDF RIB	30700	33,2	7,7	28,7	48,6	25,5	4,1	81	61	24,562	25,89	2962	25462,9		
PRIDE	A5686G2 RIB	28700	36,5	7,2	24,1	43,1	32,9	3,2	85	65	24,942	23,92	3096	27027,1		
ENOGEN	E080Q1-D	25000	38,3	7,9	22,9	41,7	34,5	2,5	86	67	21,844	19,96	3214	24572,3		
ENOGEN	E085Z5-D	25300	35,1	7,4	26,2	45,9	30,3	3,5	82	60	21,782	21,72	2946	22459,7		
ENOGEN	E087C2-D	31000	31,8	7,8	26,6	45,5	29	3,9	82	61	23,302	25,65	3037	24768,6		
ENOGEN	E092W5-D	26300	26,8	8,1	28,3	47,3	23,8	3,7	81	60	21,025	27,46	2805	20641,7		
ENOGEN	E094Z4-D	29000	29,2	7,2	27,6	48,4	25,3	3,7	82	63	21,969	26,33	2934	22560		
PIONEER	P8294AM	27000	34,9	7,9	27,9	48,3	26	3,8	81	61	23,027	23,09	3016	24306,8		
PIONEER	P85199PCE	29700	37	7,4	25,3	44,3	29,8	3,4	83	61	22,264	21,06	2975	23182,1		
DEKALB	DKC33-37RIB	29000	34,3	8	26,8	47,5	26,9	3,6	83	64	22,981	23,45	3097	24910,2		
DEKALB	DKC36-48RIB	25300	34,1	7	28,1	48,8	27,6	3,9	80	59	23,329	23,94	2922	23858,2		
DEKALB	DKC088-04RIB	26700	32	7,4	25,9	44,8	27,6	3,8	84	63	22,795	24,93	2961	23623,4		
PIONEER	P8294AM	30300	35,3	7,4	29,4	50,9	23,4	4	79	58	23,844	23,64	2829	23609,5		
PRIDE	A5686G2 RIB	29700	34,5	7,4	26,7	46,9	27,9	3,5	82	62	24,541	24,9	3035	26069		
PRIDE	A5686G2 RIB	28000	36	7	25,2	44,7	32	3,5	82	61	23,442	22,79	3038	24926,3		
	MOYENNES DE LA PARCELLE		33,2	7,5	27,1	47,4	27,5	3,6	0	81,8	61,5	0	23,3	24,8	2956,7	24131,8

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soya Roundup Ready® Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soya Roundup Ready® Xtend® ou sur les produits avec la technologie XtendFlex®. La technologie Roundup Ready® Xtend® contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soya Roundup Ready® Xtend® contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready® Xtend®, Roundup Ready® Yield®, Roundup Ready®, SmartStax®, VT Double PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.

